

**CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC
SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS
DANS LA VALLEE DU RHONE ET L'ARC LANGUEDOCIEN**

Nom : **POULET**

Prénom : **Jean-Paul**

Organisme : **CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ARDECHE MERIDIONALE**

Coordonnées :

Lieu :

Date : 27/06/06

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale qui représente les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services des arrondissements de LARGENTIERE et PRIVAS souhaite apporter sa contribution dans le cadre du débat public qui se déroule actuellement sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien.

Annoncé depuis plusieurs années, ce débat représente un enjeu fort pour le devenir de notre territoire ardéchois. La problématique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc Languedocien (saturation de l'axe) ne peut occulter les liaisons transversales entre l'arrière pays et le couloir rhodanien.

Ces territoires, et en particulier les territoires ardéchois, sont en effet fortement pénalisés par leur enclavement et méritent une attention particulière dans cette réflexion.

Consciente de la gravité et de l'urgence des solutions à apporter pour les générations à venir, la CCI de l'Ardèche Méridionale a créé un groupe de travail en fédérant l'ensemble des acteurs socio-professionnels de son territoire en vue de ce débat public. Les représentants économiques se sont accordés pour dire que les bassins de vie de l'Ardèche Méridionale ne pouvaient rester isolés des grands axes de communication. Egalement ils sont convaincus qu'une modernisation des infrastructures de transport est une nécessité et reste un véritable accélérateur de développement de la région.

Il est bon de rappeler que notre département est le seul de l'hexagone à ne pas posséder de transports ferroviaires voyageurs, les marchandises étant cantonnées essentiellement dans le couloir rhodanien.

Quant au mode fluvial, son rôle demeure très limité dans la vie économique du département.

Au niveau du transport aérien, aucune ligne régulière ne dessert le territoire ardéchois malgré la présence de l'aérodrome de LANAS.

En définitive, notre seul outil de communication irriguant les divers territoires ardéchois c'est le réseau routier, même si l'insuffisance des relations Nord Sud handicape lourdement les déplacements.

Ce débat public démontre bien l'importance et le rôle primordial que joue le couloir rhodanien comme espace de transit Nord Sud de l'Europe. Dans le contexte actuel, d'une

Europe qui s'élargit et dont le centre de gravité se déplace vers l'Est, il y a nécessité de réfléchir pour un renforcement des capacités des réseaux de transport pour que notre territoire national reste dans une dynamique européenne.

Il faut à tout prix éviter l'engorgement de la Vallée du Rhône, lieu de passage et territoire charnière avec l'arrière pays.

Les divers modes de déplacements de transports (routier, ferroviaire, fluvial et aérien) tant des personnes que des marchandises sont et doivent rester complémentaires.

L'intermodalité doit être traitée pour favoriser des solutions de transit en fonction des besoins des divers organisateurs.

Ce débat est l'occasion d'exprimer nos préoccupations et nos souhaits dans le cadre d'un projet.

Aussi, l'organisme consulaire que je préside, est dans sa mission et dans son rôle, qu'elle se doit de remplir, vis-à-vis de ses ressortissants, quand elle s'engage pour la survie de son territoire. Survie qui passe par son désenclavement.

Le Président

Jean-Paul POULET

LE DESENCLAVEMENT EST UN PREALABLE A TOUT DEVELOPPEMENT

En France, la route gagne encore régulièrement des parts de marché sur les autres modes. En matière de transports de marchandises, la part de la route représente 89 % du tonnage transporté et 78% du tonnage parcouru.

Les responsables d'entreprise sont très sensibles à la qualité des réseaux de transport. Une étude menée par la DATAR, indique que, pour 84 % des chefs d'entreprises, la desserte routière est le premier critère de choix pour une future implantation.

Les transports sont devenus partie intégrante du système de production et de distribution des entreprises. La technique des flux tendus minimise le coût des stocks et repose, pour un approvisionnement stable et régulier des marchandises, sur un réseau routier performant et de qualité.

Les chefs d'entreprises implantés dans l'Ardèche Méridionale évoquent souvent la mauvaise qualité, les délais trop longs et souvent trop aléatoires des axes de communication. Les accès délicats à l'autoroute A7 posent également de nombreuses contraintes.

Evoquer l'Ardèche fait souvent naître un sentiment «d'écart», «de réserve», «de désert». La majeure partie du territoire ardéchois (76 %) est située en zone de montagne.

Aujourd'hui de nombreux chefs d'entreprise se trouvent confrontés à la grave décision de délocaliser ou non leur activité en raison de l'isolement et de l'éloignement.

Le bassin albenassien a déjà de nombreuses entreprises qui ont fait le choix de rejoindre d'autres territoires au delà de notre département; la principale raison étant son enclavement.

Il s'agit de décisions pénalisantes pour notre territoire, mais décisions bien compréhensibles prises par des responsables soucieux de pérenniser leur entreprise. Il est urgent de réagir. A l'heure où les entreprises doivent relever le challenge de la compétitivité dans le contexte de mondialisation de l'économie, la qualité des systèmes de transport et des infrastructures de communication revêt une importance capitale.

Nous savons tous, qu'ils s'agisse de développer l'économie industrielle ou commerciale, de valoriser l'agriculture, de conforter le tourisme, que l'accessibilité reste un préalable indispensable.

L'Ardèche du Sud ne peut envisager son avenir sans être connectée de façon performante et durable aux grands axes d'échanges, axes qui doivent offrir une meilleure fluidité.

EVOLUTION DES DEPLACEMENTS

Les évolutions de la société montrent une croissance de la mobilité.

La réduction du temps de travail et l'éloignement domicile - travail qui s'accroissent alimentent le développement de la mobilité.

Nous savons tous que la mobilité des individus et des biens n'a cessé d'augmenter au cours de ces 50 dernières années. Elle a doublé entre 1973 et 1993. Le citoyen réclame et exige des produits et des services de plus en plus diversifiés et disponibles dans les meilleurs délais.

Les fonctions de transport et de logistique ont contraint les entreprises à adapter leur production et leur distribution et engendré ainsi plus de trafic.

Egalement l'élargissement de l'Europe et une économie de plus en plus mondialisée laissent entrevoir encore une évolution de la mobilité.

Il faut en tenir compte. La réduire serait une régression économique et sociale.

Ces nouvelles exigences doivent être intégrées dans les choix des infrastructures à venir.

ENVIRONNEMENT

Nul ne viendrait contester que la qualité de l'environnement est une richesse humaine et économique, et encore plus au sein de notre territoire.

L'aménagement ou la création d'axes nouveaux doivent s'inscrire dans un véritable souci de préservation de l'environnement, voire de sa mise en valeur. Mais les préoccupations environnementales ne doivent pas être prétexte à refuser toute évolution.

Mais à l'heure actuelle, les nouveaux réseaux de communication sont de plus en plus intégrés dans les paysages comme en témoignent les dernières réalisations ligne TGV, A 75 (Clermont Béziers, A 43 autoroute alpine).

Près de 20 % du coût total des investissements d'une nouvelle infrastructure est consacré au volet de son intégration dans les paysages.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche Méridionale entend bien rester vigilante dans l'approche environnementale des divers projets qui seront préconisés à l'issue de ce débat (aménagement de l'existant ou création d'infrastructures nouvelles).

EVITER LA CONGESTION DU COULOIR RHODANIEN

Des décisions urgentes doivent être mises en œuvre pour éviter l'aggravation de l'engorgement routier dans le couloir rhodanien.

Il faut impérativement résoudre les problèmes engendrés par les trafics actuels, leur incidence sur l'environnement et la sécurité des divers usagers.

Il faut également éviter que l'axe de la Vallée du Rhône perde de son attractivité, condition indispensable au développement économique des territoires traversés.

Egalement, des problèmes de sécurité se posent (de nombreux événements nous l'ont démontré ces derniers mois). Un accident majeur mettrait en cause la responsabilité de

l'Etat, décideur, si aucune solution n'était apportée aux problèmes de saturation de l'axe rhodanien par l'aménagement ou la création d'infrastructures appropriées.

Faut-il attendre que plusieurs dizaines de vies soient sacrifiées pour prendre à bras le corps ce problème de saturation ?

Les événements climatiques de ces dernières années ont aussi démontré la fragilité du couloir rhodanien en matière d'écoulement des flux. Une telle situation peut se reproduire et entraîner une paralysie totale du trafic.

LES PROPOSITIONS DE LA CCI DE L'ARDECHE MERIDIONALE

La CCI de l'Ardèche Méridionale, qui représente plus de 6 500 entreprises commerciales, industrielles et de services, est convaincue qu'une modernisation des infrastructures de transports (tout mode confondu) est une nécessité.

Chacun des modes sur leurs créneaux de compétence apporte une compétitivité supplémentaire aux entreprises et une attractivité nouvelle aux territoires.

Aujourd'hui il s'agit de répondre à l'urgence d'une solution en ce qui concerne la politique future des transports dans la Vallée du Rhône tout en soutenant l'économie cévenole.

Il y a urgence.

Pour ce qui concerne les familles de solutions proposées par le maître d'ouvrage (page 86 et 87 du document de la commission du débat public), la CCI de l'Ardèche Méridionale soutient les propositions de l'O.I.T.C. du Sud-Est publiées dans son cahier d'acteur.

Complémentairement à ces prises de positions, la CCI veut souligner qu'un axe de délestage du couloir rhodanien, axe d'aménagement du territoire est une cause « d'UTILITE PUBLIQUE ».

L'intérêt général commande une action publique forte pour ne pas remettre en cause l'activité économique et l'emploi de demain

Pour cela la CCI préconise : **La création d'un axe structurant en Ardèche Méridionale.** Cet axe aurait une **double fonction**. D'une part de **désengorger le couloir rhodanien** déjà fortement saturé et d'autre part de constituer un **élément fort d'aménagement du territoire** en désenclavant l'arrière pays cévenol et languedocien.

Cette proposition n'est pas dictée par de simples intérêts locaux, mais elle s'inscrit bien dans une vision hexagonale d'aménagement du territoire.

En effet, l'ouverture vers l'ouest par la création d'une nouvelle voie routière au sein du grand Sud-Est français réglerait bien le trafic actuel et futur des flux Nord-Sud et Est-Ouest nationaux et internationaux.

Aussi, la CCI de l'Ardèche Méridionale tient à réaffirmer l'intérêt que présente la R.N. 102 (axe Montélimar-Aubenas-Massif-Central) pour le bassin de vie d'Aubenas. Cet axe classé GLAT (Grande Liaison d'Aménagement du Territoire) et qui sera l'unique route nationale ardéchoise, doit offrir un meilleur niveau de service pour une ouverture du Sud-Ardèche à la Vallée du Rhône.

La véritable fonction de cette route nationale sera totalement remplie si une connexion directe est réalisée avec l'autoroute A7.

Mais, aussi important soit-il, cette liaison ne répond pas à la problématique de la politique des transports dans le couloir rhodanien et de son engorgement.

Nous devons tous nous engager en faveur du désenclavement de l'Ardèche. Ne pas prendre de décision prochainement, pour des raisons diverses, aurait un fort coût économique et social. En effet, la non décision hypothèquerait l'avenir de notre territoire et la pérennité de l'attractivité de la Vallée du Rhône.